



ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE

pour les zones humides

LE LABEL RAMSAR: QUELS ENJEUX? QUELS INTÉRÊTS POUR UN TERRITOIRE?

Bastien Coïc – Association Ramsar France

Copil N2000 – Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts – 1^{er} décembre 2017

1- Ramsar, de quoi parle-t-on?



L'association Ramsar France

- Créée en 2011, suite aux conclusions des deux premiers séminaires de gestionnaires de sites Ramsar.
- Souhait : créer un lien entre les réflexions et résolutions Ramsar, et les sites français désignés. Fédérer les gestionnaires des sites Ramsar français.
- 4 objectifs majeurs:
 - faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France ;
 - créer les conditions d'échange, de partage et de production de connaissances ;
 - améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits;
 - encourager et accompagner l'inscription de nouveaux sites français.



La convention de Ramsar

-  La convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran. Elle regroupe aujourd'hui 169 pays, 2289 sites désignés (225 millions d'hectares).
-  Objectif: « *conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources* »
-  Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, cette convention a maintenant élargi son champ de compétence à la protection de tous les aspects de la biodiversité et va même jusqu'à la protection des valeurs sociales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides

La convention de Ramsar



Concrètement, c'est quoi?

- Ramsar est un **label de reconnaissance de l'importance mondiale** de ces zones humides. Il **récompense et valorise** les actions de gestion durable et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.
- La **demande d'inscription est volontaire** et basée sur des **critères écologiques**.



Critères écologiques de désignation

- 1 critère tenant compte des **types de zones humides représentatifs, rares ou uniques**
Critère 1: Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.
- 3 critères tenant compte des espèces ou des **communautés écologiques**
- 2 critères spécifiques tenant compte des **oiseaux d'eau**
Critère 5: Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.
- 2 critères spécifiques tenant compte des **poissons**
- 1 critère spécifique tenant compte d'autres **taxons**

Qu'est ce qu'une zone humide selon Ramsar?

- Définition: « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. »
- Englobe une large gamme de milieux: lacs, rivières, marais, prairies humides, tourbières, oasis, estuaires, deltas, zones intertidales, zones marines proches du rivage, mangroves, récifs coralliens ainsi que de sites artificiels tels que les étangs de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salés.

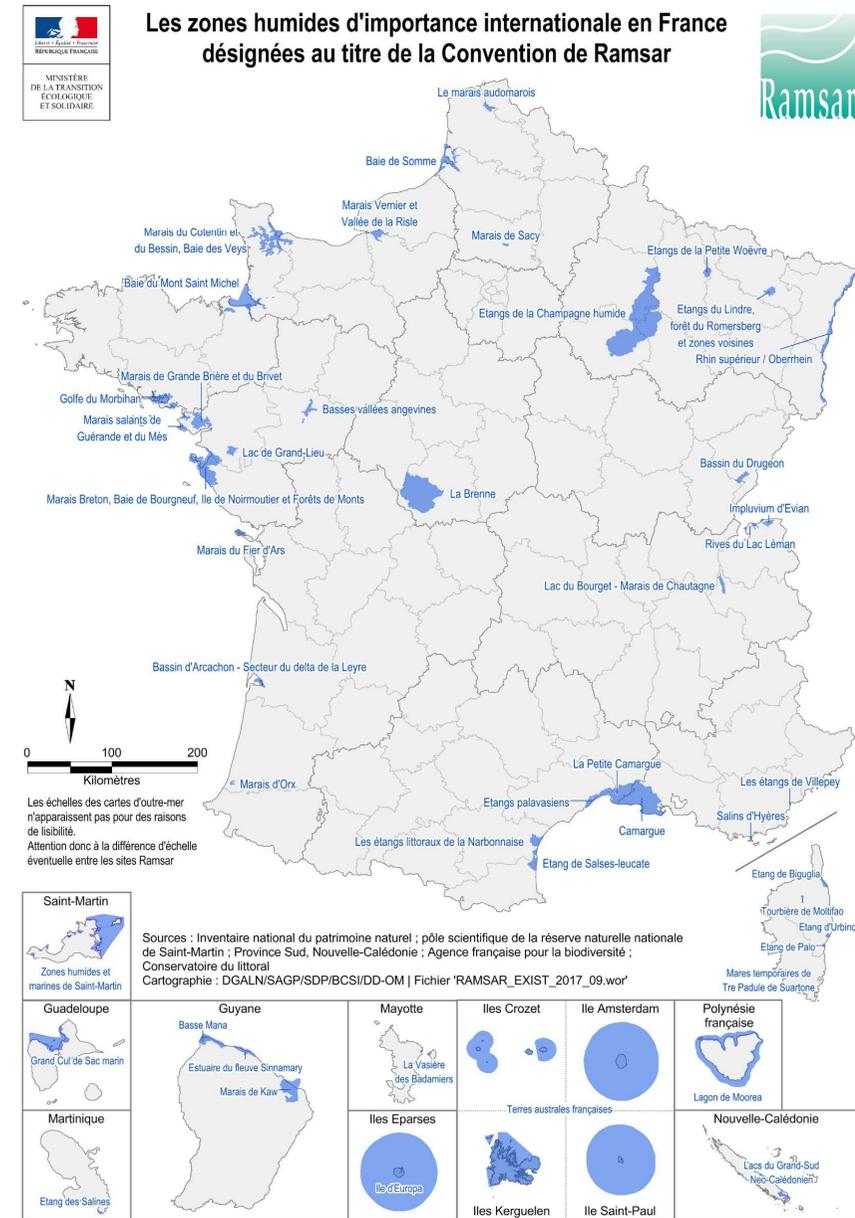


2- Le réseau français des sites Ramsar



Les sites Ramsar en France

- La France est devenue partie contractante en 1986.
- En 2017, elle compte 47 sites d'importance internationale (36 en métropole et 11 en outre-mer) pour une surface totale de 3,6 millions d'ha.



Les sites Ramsar en France

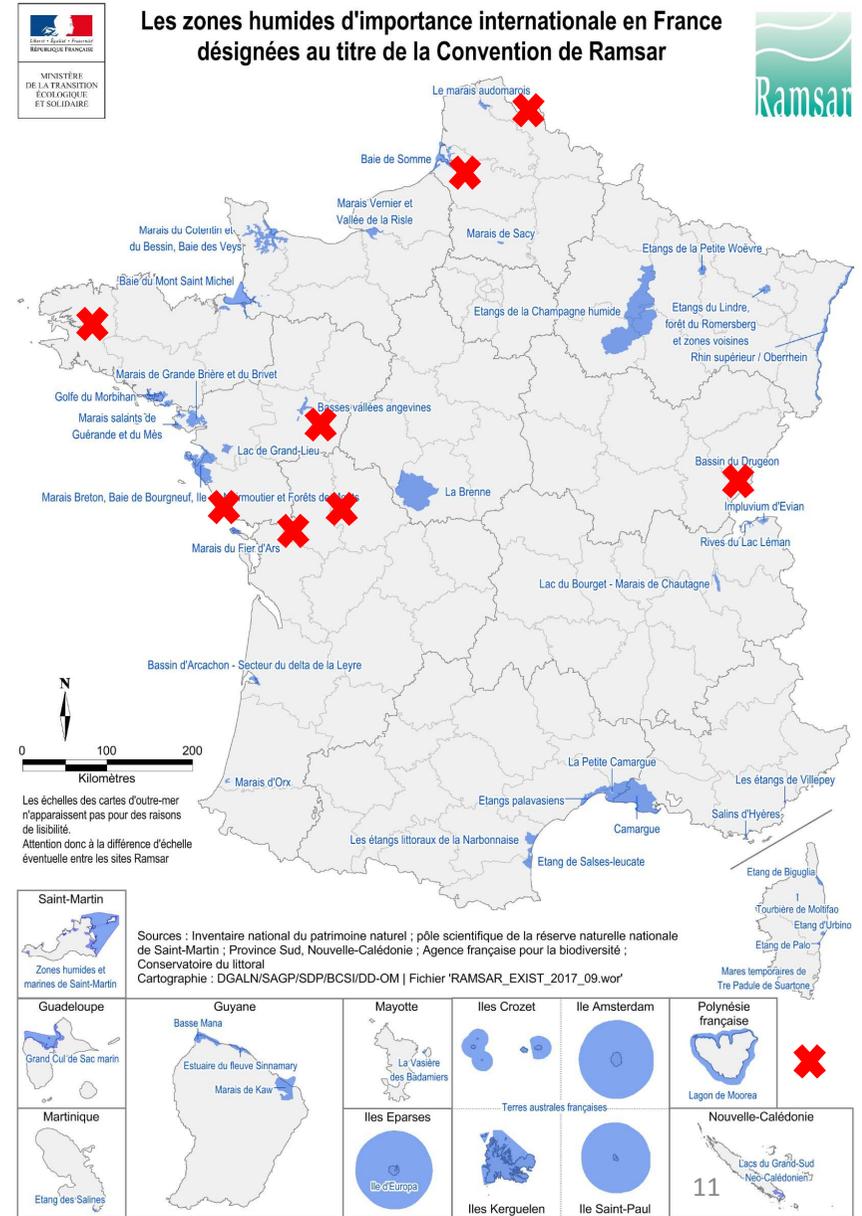


Les sites Ramsar en France



Les sites en cours de labellisation

- A des stades plus ou moins avancés...



3- Intérêt de la labellisation pour le territoire



Intérêts de la labellisation

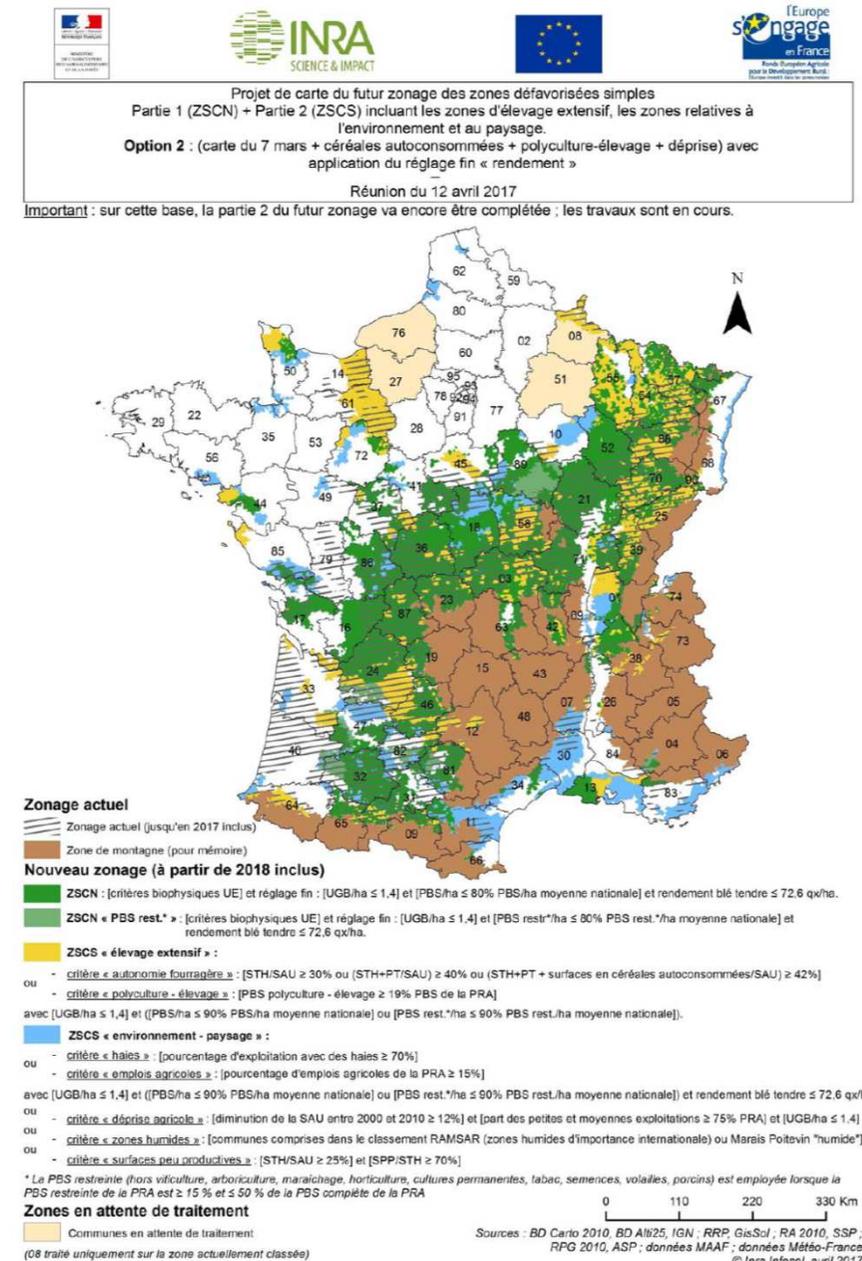
- Appartenance à un réseau mondial de sites
- Bénéfice de la dynamique et des gestionnaires de sites français
- Tourisme de nature international
- Sur certains sites Ramsar, moyens d'animations supplémentaires pour favoriser la dynamique locale et améliorer la gestion



➔ **Visibilité, Valorisation, Echanges**

Intérêts de la labellisation - ICHN

- Suite à la révision des zones défavorisées (support de l'ICHN), travail pour intégrer les sites Ramsar
- Surfaces connues et sites reconnus d'importance au niveau international
- Travail de l'association dans ce sens:
 - mobilisation des gestionnaires,
 - mobilisation de parlementaires des sites Ramsar,
 - rédaction d'un mémoire argumentaire pour défendre cette mesure
- Depuis fin 2016, les sites Ramsar sont inclus (zones soumises à contraintes spécifiques)
- Révision toujours en cours



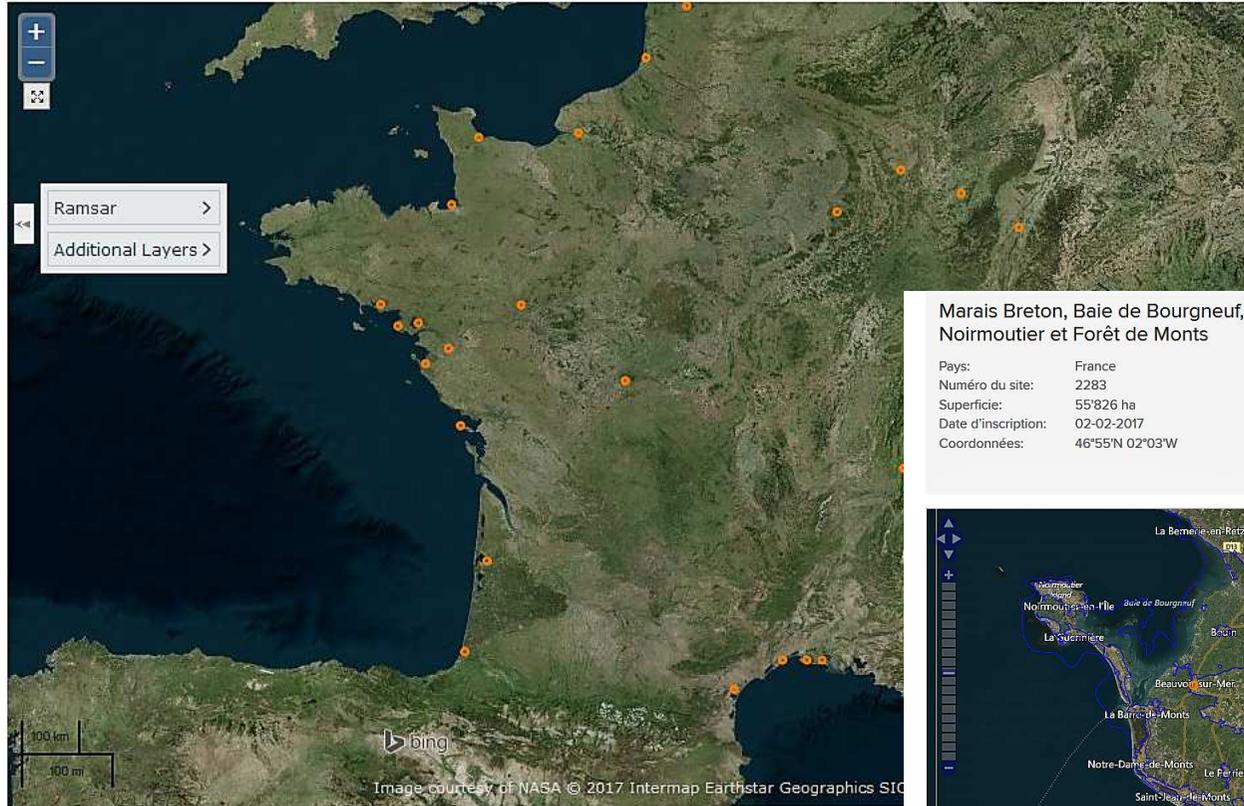
Un site internet unique pour le réseau mondial

Le réseau des marais côtiers

Carte Liste Stats Exports

Explorer par filtres

- Région/pays
- Afrique (385)
- Amérique du Nord (217)
- Amérique latine et les Caraïbes (185)
- Asie (318)
- Europe
 - Albanie (4)
 - Allemagne (34)
- Critères Ramsar
- Date d'inscription
- Type de zone humide
- Services écosystémiques
- Taxonomie d'inscription statutaire
- Plan de gestion disponible
- Menaces
- Élévation max (en Mètres)
- Photo disponible?
- Sites au Registre de Montreux?



Choisir carte: Bing Satellite | Chercher une localité... | Téléchargement Centroids

Le matériel présenté sur ce site web, et en particulier les cartes et l'information territoriale, est tel qu'il apparaît dans les données disponibles et n'implique en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétaire de la Convention de Ramsar concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone, ou de ses frontières ou limites.

Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts

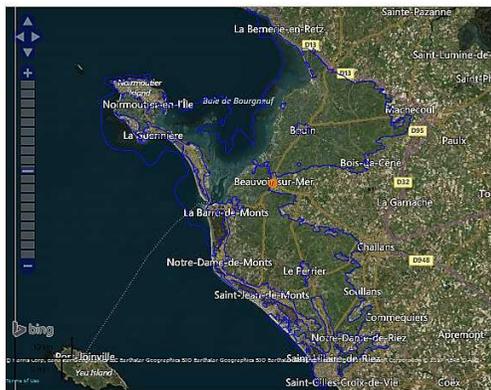
Pays: France
Numéro du site: 2283
Superficie: 55'826 ha
Date d'inscription: 02-02-2017
Coordonnées: 46°55'N 02°03'W



Panorama Téléchargements

Le site s'étend sur un des principaux espaces de marais côtiers et de baies sous influence des marées du littoral atlantique de la France. Derrière l'estran boueux, sableux ou rocheux s'étendent de vastes prés-salés, prairies inondables saumâtres, zones humides dunaires et étangs. La région fait partie d'une chaîne de zones humides côtières essentielles à la conservation d'habitats et d'espèces halophytes (tolérant le sel) et comprend 16 habitats d'intérêt communautaire, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats de l'Union européenne. La durée des inondations et le degré de salinité jouent un rôle majeur dans la composition des différentes communautés végétales. Le site est un point chaud de la biodiversité. Il accueille plus de 60 000 oiseaux d'eau et c'est un lieu de nidification important pour plusieurs espèces d'oiseaux. Il abrite des étapes critiques du cycle biologique de plusieurs espèces de poissons, notamment l'anguille d'Europe *Anguilla Anguilla*, en danger critique d'extinction. Par ailleurs, le site est essentiel pour les moyens d'existence des pêcheurs et des sauniers locaux et c'est une destination touristique prisée, dotée des règlements appropriés pour limiter les impacts sur l'environnement. La région fournit d'importantes ressources en eau douce et joue un rôle majeur en matière de maîtrise et d'atténuation des inondations, de stabilisation du littoral et d'épuration de l'eau.

Région administrative: Pays de la Loire



Le matériel présenté sur ce site web, et en particulier les cartes et l'information territoriale, est tel qu'il apparaît dans les données disponibles et n'implique en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétaire de la Convention de Ramsar concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone, ou de ses frontières ou limites.

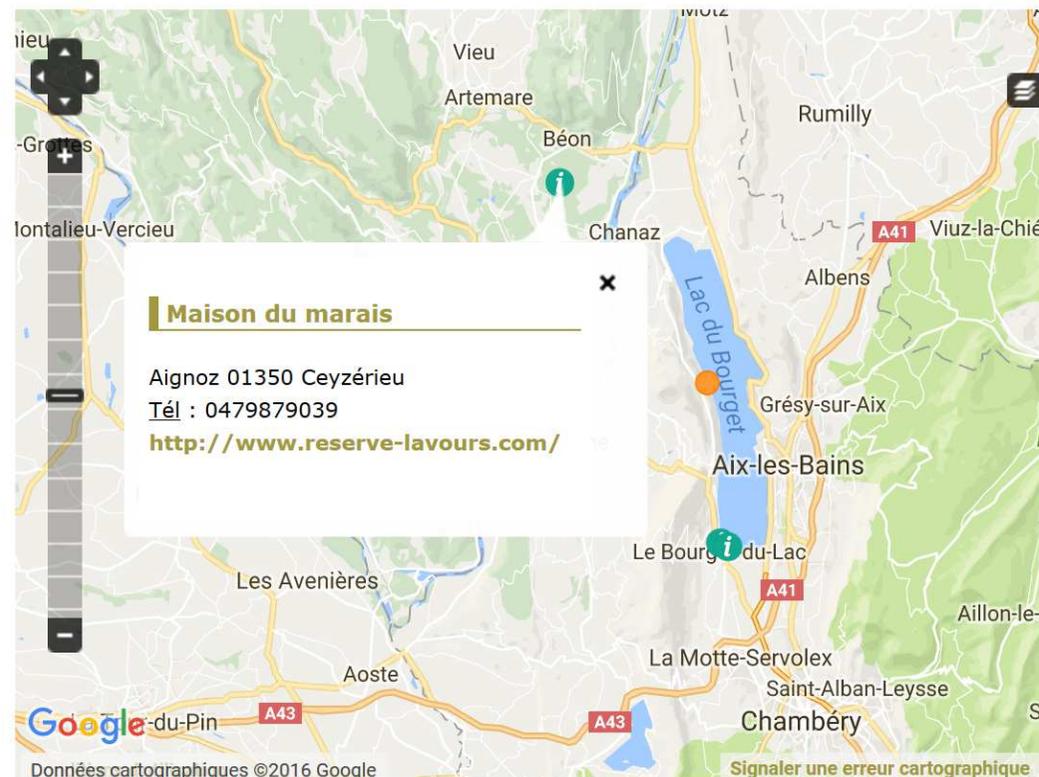
Un réseau de centres d'accueil milieux humides



 Centres d'accueil  Animations  Zones Ramsar

• Objectifs:

- Développer ce réseau pour communiquer autour des ZH, de Ramsar et pour diffuser l'information autour de la JMZH
- Développer des partenariats avec les réseaux internationaux



 Centres d'accueil  Animations  Zones Ramsar



Une plaquette Ramsar



La Convention sur les zones humides est le cadre de la coopération internationale et de l'action nationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Elle est aussi appelée Convention de Ramsar, du nom de la ville iranienne où elle fut adoptée, en 1971. Près de 90% des États Membres de l'ONU sont des « Parties contractantes » à la Convention de Ramsar. La Convention a adopté une large définition des zones humides comprenant tous les lacs

Que fait la Convention de Ramsar ?

La mission de la Convention est « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

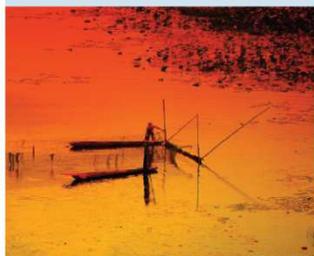
Conformément aux trois piliers de la Convention, les Parties contractantes s'engagent :

- à œuvrer à l'utilisation rationnelle de toutes leurs zones humides dans le cadre de plans nationaux, de politiques et de lois, de mesures de gestion et d'éducation du public;
- à inscrire des zones humides appropriées sur la liste des zones humides d'importance internationale (la « Liste de Ramsar ») et à veiller à leur gestion effective;
- à coopérer au niveau international pour les zones humides transfrontières, les systèmes de zones humides partagés, les espèces partagées et les projets de développement qui pourraient affecter les zones humides.

Utilisation rationnelle des zones humides
La Convention définit l'utilisation rationnelle des zones humides comme « le maintien de leurs caractéristiques écologiques obtenu par la mise en œuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable ». On peut donc en déduire que l'utilisation rationnelle équivaut à la conservation et à l'utilisation durable des zones humides et de tous les services qu'elles procurent, dans l'intérêt de l'homme et de la nature.

Que font les zones humides ?

- Elles stockent l'eau et assurent sa qualité, contribuant à la résilience contre la sécheresse.
- Elles protègent contre les inondations et les effets des tempêtes.
- Elles fournissent des aliments et d'autres services tels que le transport et les loisirs.
- Elles offrent différents habitats qui abritent la biodiversité des gènes, des espèces et des écosystèmes et jouent un rôle clé dans les cycles biologiques de nombreuses espèces et dans les structures de la migration annuelle.



Comment fonctionne la Convention ?

- La **Conférence des Parties contractantes (COP)** se réunit tous les trois ans pour promouvoir des politiques et des lignes directrices dans le but de faire progresser les objectifs de la Convention.
- Le **Comité permanent**, composé de Parties contractantes qui représentent les six régions Ramsar du monde, se réunit chaque année pour guider la Convention entre les sessions de la COP.
- Le **Groupe d'évaluation scientifique et technique** fournit des orientations sur des questions clés pour la Convention.



Travailler ensemble pour les zones humides

- La Convention a cinq « Organisations internationales partenaires » reconnues officiellement qui fournissent avis et assistance techniques spécialisés conformément aux principes de la Convention :
- BirdLife International
 - International Water Management Institute (IWMI)
 - Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)
 - Wetlands International
 - WWF International



- La Convention collabore avec un réseau de partenaires :
- les conventions relatives à la biodiversité telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention du patrimoine mondial et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
 - des organismes qui financent des projets, tels que des fonds mondiaux pour l'environnement, des banques multilatérales de développement et des donateurs bilatéraux;
 - des organisations des Nations Unies telles que le PNUJ, le PNUD, l'UNESCO et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, ainsi que des programmes spécifiques tels que le Programme de l'UNESCO pour l'homme et la biosphère (MAB);
 - des organisations non gouvernementales telles que le Wildfowl and Wetlands Trust, The Nature Conservancy, Conservation International, la Society of Wetland Scientists, l'International Association for Impact Assessment, pour n'en citer que quelques-unes.

Qui paie pour tout cela ?

Beaucoup de pays et de donateurs soutiennent la mission de la Convention de Ramsar en finançant des projets dans le monde entier.

Tous les trois ans, la Conférence des Parties adopte un budget administratif qui est administré par le Secrétariat, et chaque Partie contractante verse un pourcentage proportionnel à sa contribution au budget de l'ONU.

La Convention bénéficie aussi, depuis 1998, d'un partenariat solide avec le Groupe Danone, y compris la marque Evian et, depuis 2007, du partenariat Biosphere Connections avec le réseau sérien Star Alliance.



En savoir plus et participer

Le Secrétariat publie des orientations et des informations pour aider les Parties contractantes, entre autres, à gérer les zones humides et garantir leur utilisation rationnelle.

www.ramsar.org
Le Secrétariat tient un site web complet avec des informations sur les zones humides, les Sites Ramsar et les processus de la Convention. Une collection de manuels en ligne contient les lignes directrices adoptées par la Conférence des Parties.

Inscrivez-vous à la liste courriel du **Forum Ramsar** pour connaître les dernières nouvelles et opinions relatives aux zones humides (contactez le Secrétariat à ramsar@ramsar.org).

- Rejoignez Ramsar sur Facebook www.facebook.com/RamsarConventionOnWetlands
- Suivez Ramsar sur Twitter @RamsarConv

Participez à la **Journée mondiale des zones humides**, la journée de campagne annuelle de la Convention, le 2 février. Le Secrétariat prépare du matériel de promotion et d'éducation qui peut être adapté dans les langues et contextes locaux.

Secrétariat de la Convention de Ramsar
Rue Mauverney 23
CH-1196 Glend, Suisse
Tél. +41 22 999 0170, fax +41 22 999 0169

© Ramsar Secretariat, 2014
Photo de couverture: Parc national des Everglades, États-Unis © D. Taylor



La Convention sur les zones humides : une introduction



Où arrive-t-il aux zones humides et que pouvons-nous faire ?

Sous la pression des demandes croissantes d'une population humaine en expansion, les zones humides sont dégradées et disparaissent. La surexploitation des dernières zones humides menace de plus en plus leur capacité de fournir des services essentiels.

Pour y remédier, nous devons veiller à l'utilisation rationnelle des zones humides et de l'eau qu'elles contiennent, restaurer les zones humides dégradées et, s'il le faut, en créer de nouvelles pour retrouver les services dont nous avons besoin.

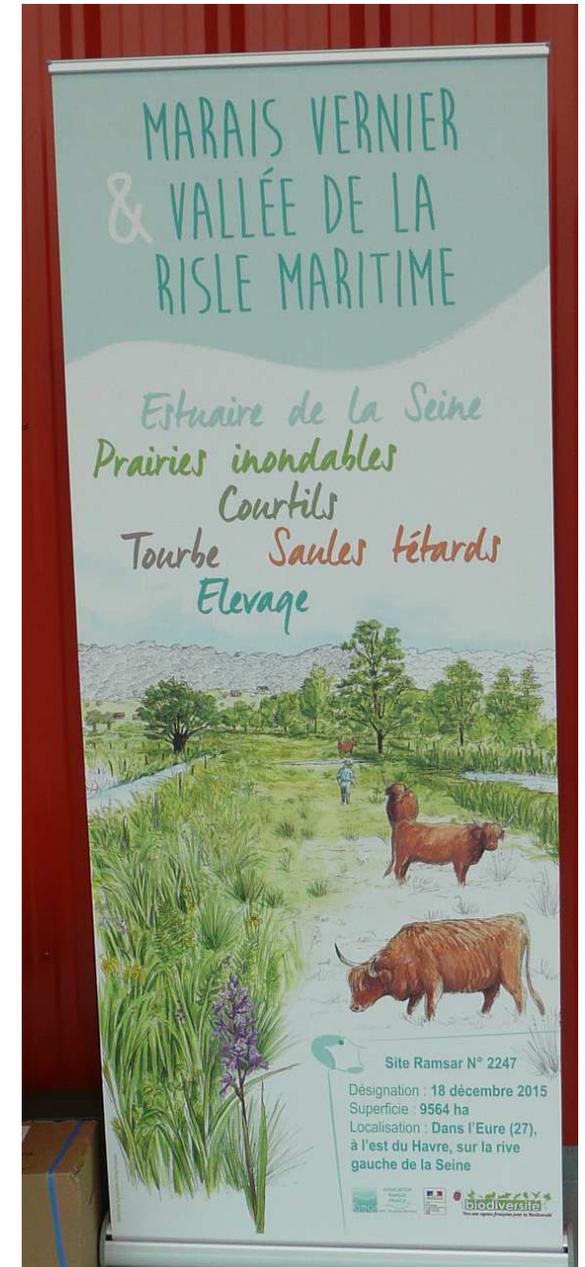
- Le **Secrétariat**, à Glend, Suisse, gère les activités quotidiennes de la Convention et publie les documents de la Convention ainsi que la « Liste de Ramsar » des zones humides d'importance internationale. Il est soutenu sur le plan administratif par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).
- Chaque Partie contractante désigne une **Autorité administrative** chargée de la mise en œuvre de la Convention au niveau national.
- Les pays sont aussi encouragés à établir des **Comités nationaux pour les zones humides** à large composition.
- Les Parties contractantes peuvent inscrire, au **Registre de Montreux**, des Sites Ramsar dont les caractéristiques écologiques sont en train de changer et une assistance technique telle que la Mission consultative Ramsar peut leur être fournie.
- Les entreprises privées, de même que les organisations publiques et communautaires, sont encouragées à contribuer à la mission de la Convention.

Un projet d'exposition Ramsar

- Objectif: proposer une exposition qui pourrait passer de site en site lors d'évènements locaux
- Une commande possible pour une utilisation locale de son kakémono

Un site internet pour le réseau français

- En cours de création
- Valoriser les sites Ramsar et les actions de l'association pour les sites.



Echange et partage d'expériences

- Partager vos actualités et les actions menées.
- Bénéficier de l'expérience du réseau français des sites Ramsar, voire international, afin de capitaliser les retours d'expériences (techniques de gestion par exemple).
- Contacter d'autres gestionnaires ayant des problématiques semblables.
- Echanger lors du séminaire annuel des gestionnaires de sites Ramsar.
(18-19-20 octobre 2017 – Drugeon)
(novembre 2018 – Lorraine)

23/02/17

Une page facebook pour le site Ramsar des "Etangs de la Champagne humide"



Venez visiter la page facebook du site Ramsar des Etangs de la Champagne humide!

[Lire la suite](#)

23/02/17

Bilan de l'opération nénuphars en Brenne



Le PNR de la Brenne présente les résultats de l'opération "nénuphars" menée entre 2013 et 2015 dans ce site Ramsar.

[Lire la suite](#)

20/02/17

Première JMZH sur l'île Europa



Pour la première année, la présence d'agents des TAAF sur l'île Europa a permis de proposer deux animations labellisées JMZH.

[Lire la suite](#)



Exemples d'actions mises en œuvre sur des sites Ramsar

- La création de Maisons Ramsar (en Baie de Somme et dans le marais Audomarois)



Exemples d'actions mises en œuvre sur des sites Ramsar

- L'insertion du logo Ramsar (Ile de Ré et Etangs de la Brenne), afin de faire connaître et de valoriser le territoire
 - S'accompagne d'une sensibilisation sur les zones humides, le territoire, son histoire etc.



Exemples d'actions mises en œuvre sur des sites Ramsar

Zones Humides, espaces de transition entre terre et eau.

On entend par Zone Humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (ayant besoin d'humidité) pendant au moins une partie de l'année. Elles présentent des **qualités écologiques et économiques** très différentes. Les Zones Humides sont des **réservoirs de vie** et des lieux où la production de matières vivantes est l'une des plus fortes. Elles assurent 25% de l'alimentation mondiale à travers l'activité de la **pêche, de l'agriculture et de la chasse**. Elles ont un **pouvoir d'épuration** important, filtrant les pollutions, réduisant l'érosion, contribuant au **renouvellement des nappes phréatiques**, stockant naturellement le carbone, **protégeant des crues et des sécheresses**. Pour autant, ces espaces ont longtemps été considérés comme des terrains insalubres et sans intérêt car les services rendus sont souvent méconnus et ne sont pas directement identifiés. Depuis le début du XXe siècle, on a assisté à **la disparition de 67% de leur surface** notamment à cause d'une intensification des pratiques agricoles, d'aménagements hydrauliques inadaptés, de la pression d'urbanisation et des infrastructures de transport. Leur régression ralentit maintenant grâce à une prise de conscience collective de leur intérêt socio-économique, mais il appartient à chacun de mieux les connaître pour mieux les préserver.

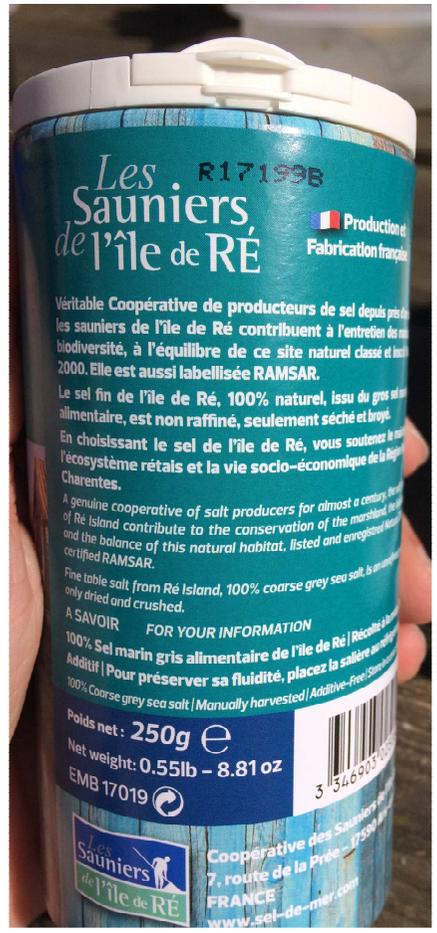
Le Syndicat RIVAGE,
ou Regroupement Intercommunal de Valorisation, d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate.

Son périmètre d'action :
Il s'agit d'un syndicat mixte de gestion des milieux aquatiques et naturels entre l'Aude et les Pyrénées-Orientales, sur les communes de Caves, Fitou, Leucate, Salses-le-Château, Treilles, Opoul-Périllos, Le Barcarès, Saint-Hippolyte et Saint-Laurent-de-la-Salanque, soit l'ensemble du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate.

Le but :
Mener une gestion cohérente et efficace de l'eau et de la biodiversité en lien avec les acteurs locaux.

www.rivage-salses-leucate.fr

Inset photos and labels:
 - Viticulture
 - Anse du Paurel
 - Le Cap Leucate
 - LA FRANQUI
 - LEUCATE
 - LEUCATE PLAGE
 - FITOU
 - OPOUL PERILLOS
 - La mare d'Opoul
 - La résurgence de Font-Estramar
 - Les Grandes Sagnes
 - SALSLES LE CHÂTEAU
 - Le Canigou
 - SAINT HIPPOLYTE
 - SAINT-LAURENT de la SALANQUE
 - Sansouïre (milieux salés)
 - Roselière (milieux doux)
 - Salicornes
 - Roseaux ou sanils
 - La Sagnette (Sentier nature)
 - Elevage
 - Ostréiculture
 - Tourisme
 - Maison de l'étang de Salses-Leucate (Entrée gratuite)
 - Ganimelles sur la dune



Exemples d'actions mises en œuvre sur des sites Ramsar

- La création d'itinéraires de randonnée sur le site Ramsar (16 sites en France) afin de découvrir le territoire

L'EST RÉPUBLICAIN | VENDREDI 6 NOVEMBRE

HAUT-DOUBS

Frasne Un guide pour le bassin du Drugeon.

Les zones humides mises en valeur

Les randonneurs de tout poil, avant de se lancer à l'aventure sur un site inconnu – c'est la moindre des choses – aiment à se documenter.

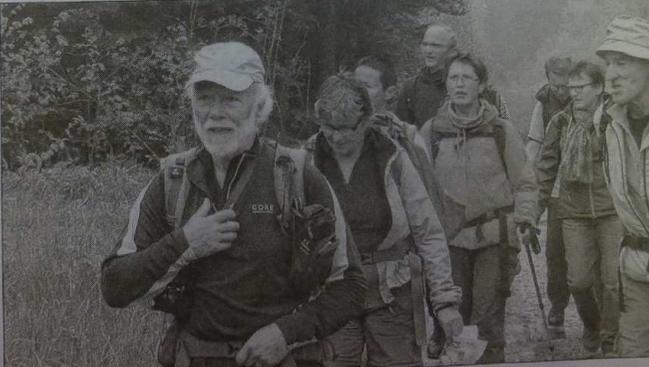
Il existe pour cela des guides de toute sorte, dont un a été commandé par l'association « Ramsar » appelé « Guide de randonnées des zones humides de France ».

Il donne des conseils et aide à la découverte de la biodiversité, sur 19 sites remarquables de France, dont le dernier paru comporte dix pages consacrées au bassin du Drugeon.

Ce folio fera prochainement l'objet de l'édition spéciale d'un mini-guide, mis à la disposition du public visiteur.

Quant au guide en lui-même, il sera prochainement disponible à la médiathèque intercommunale, 3 rue de la Gare et pourra être consulté ou faire l'objet de prêt comme tout autre ouvrage.

Il peut également être commandé par internet.

 Renseignements à la médiathèque intercommunale au 03.81.38.32.93 ou sur mediatheque.valdrugeon@orange.fr ou sur www.frasnedrugeon-ctd.fr

■ Les randonneurs trouveront dans ce guide, 10 pages consacrées au bassin du Drugeon.

GUIDE NATURE

RANDONNÉES DANS LES ZONES HUMIDES DE FRANCE

19 itinéraires
520 espèces illustrées

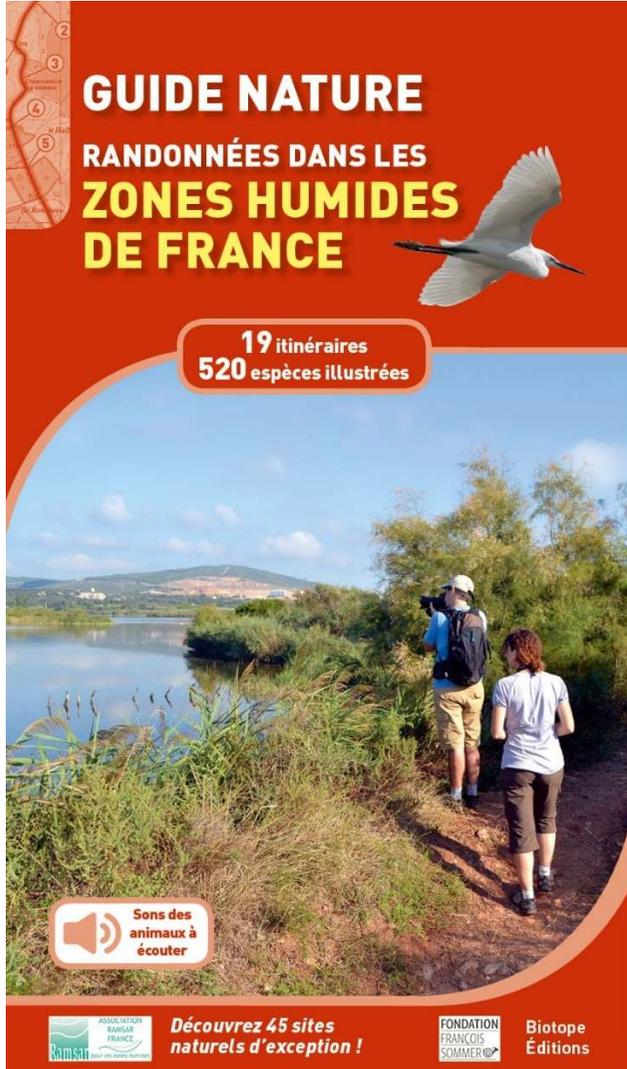
Sons des animaux à écouter

Découvrez 45 sites naturels d'exception !

RAMSAR
ASSOCIATION FRANÇAISE
DES ZONES HUMIDES

FONDATION FRANÇOIS SOMMER

Biotope Éditions



De nombreuses autres possibilités

- Parcours du patrimoine culturel Ramsar,
- Sentier de randonnée balisé Ramsar,
- Exposition sur l'histoire du territoire, son évolution (écologique, humaine, culturelle),
- Des animations ZH lors de la journée mondiale labellisées Ramsar
- Etc.

En résumé...

- Label « qualité » pour valoriser les caractéristiques écologiques d'un territoire, mais aussi sa gestion et ses activités durables, ainsi que son patrimoine culturel.
 - Issu d'une volonté des acteurs du territoire de le mettre en avant
 - Apporte visibilité, échange, et met à disposition des outils pour cela.
 - Son efficacité dépendra de ce que vous en ferez:
 - si vous ne l'utilisez pas, il ne sera pas identifié par les habitants → pas de signification, ni d'intérêt.
 - si vous le mentionnez, qu'il apparait sur les documents relatifs au site Ramsar, etc. → il sera identifié comme un label d'excellence et de reconnaissance mondiale, et sera donc un vecteur de sensibilisation des habitants pour une utilisation rationnelle des zones humides.
- Le label n'est pas aboutissement, mais une reconnaissance et un outil de valorisation

Merci de votre attention!

Contact: reseau@ramsarfrance.fr